

**Centre Communal d'Action Sociale  
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



**DECISION**

**Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration**

**CCAS-D.2024.07 – Signature d'un contrat de cession de droit de représentation pour l'organisation du spectacle « L'Expérience de la vie » de Anne Roumanoff**

Le Président du CCAS de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20-20 du Conseil d'administration du CCAS en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le contrat tripartite à conclure entre la société Little Bros. Productions, sise 19 rue Simart 75018 Paris, représentée par ses cogérants, Messieurs Gilles PETIT et Matthieu PETIT, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Montigny-lès-Cormeilles, sis 14 rue Fortuné Charlot, BP 90237, 95370 Montigny-lès-Cormeilles, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, et la Ville de Montigny-lès-Cormeilles, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Noël CARPENTIER,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de passer un contrat tripartite avec Little Bros. Productions et la ville de Montigny-lès-Cormeilles pour une représentation du spectacle « L'Expérience de la vie » de Anne Roumanoff, le dimanche 06 octobre 2024 à 16H, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la société Little Bros. Productions, sise 19 rue Simart, 75018 Paris, représentée par ses cogérants, Messieurs Gilles PETIT et Matthieu PETIT, et la ville de Montigny-lès-Cormeilles, sise 14 rue Fortuné Charlot, 95370 Montigny-lès-Cormeilles, représenté par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Noël CARPENTIER ;

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget du CCAS de l'année en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le Président du CCAS

Le 26 septembre 2024

Jean-Noël CARPENTIER



Mis en ligne sur le site de la ville le : 01/10/2024